

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 370 Lettres, Sciences Humaines et Sociales

- Université Blaise Pascal - UBP

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Emmanuel Sander, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Emmanuel SANDER, Université Paris 8 - Vincennes – Saint-Denis

Experts :

M. Jean-Pierre BARTOLI, Université Paris-Sorbonne

Mme Kaduna-Eve DEMAILLY, Université Paris-Est Créteil Val De Marne - UPEC

Mme Elisabeth LALOU, Université de Rouen

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Régine SCHELLES

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'ED *Lettres, Sciences Humaines et Sociales* (ED LSHS), en demande de renouvellement, est la seule école doctorale en Lettres, Sciences Humaines et Sociales de la Région Auvergne. Cette ED réunit douze Unités de Recherche (UR) qui se répartissent en huit Equipes d'Accueil (EA) et quatre Unités Mixtes de Recherche (UMR). Parmi ces UR, neuf relèvent de l'Université Blaise Pascal, en cours de fusion au sein de l'Université d'Auvergne, et trois d'autres établissements : AgroParisTech, Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et VetAgroSup pour l'UMR Métafort ; Ecole Normale Supérieure de Lyon, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Monnet St Etienne pour l'UMR CERHAC (Centre d'Etudes sur les Réformes, l'Humanisme et l'Age Classique) ; Université de Limoges pour l'EA EHIC (Espaces Humains et Interactions Culturelles).

L'ED LSHS se caractérise par une couverture disciplinaire particulièrement étendue en Sciences Humaines et Sociales (SHS). Les équipes de recherche sur lesquelles elle adosse couvrent en effet cinq des six domaines des SHS répertoriés par le HCERES, et lorsqu'on affine la granularité disciplinaire, ce sont 16 des 21 sous-domaines qui sont concernés au sein de l'ED.

L'ED est rattachée à un Collège des écoles doctorales (CED) qui fédère actuellement les cinq ED du site. Elle est logée, de même que le CED, au sein de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH).

Le nombre de doctorants inscrits au sein de l'ED LSHS avoisine les 240 (variation entre 230 et 246 selon les années sur la période 2011 et 2014), pour un nombre de nouveaux inscrits d'environ 40 par an (variation entre 35 et 49 sur la même période). L'ED compte 97 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Les soutenances annuelles sont de l'ordre de 28 (entre 21 et 35 sur la même période considérée par l'expertise).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

La gouvernance de l'ED LSHS est conforme à l'arrêté de 2006. Son Conseil se réunit au minimum trois fois par an. Il est composé de 26 membres et chaque unité de recherche y est représentée à part égale. Il compte également huit membres extérieurs, des représentants des doctorants ainsi que dix invités permanents, essentiellement les directeurs de composantes. Les comptes rendus des réunions du Conseil sont téléchargeables sur le site de l'ED.

Le directeur et deux adjoints composent le Bureau restreint. La gouvernance apparaît volontaire, dynamique et fortement investie. Ses missions et prérogatives sont clairement définies dans le dossier. Une décharge de 46 h est prévue pour le directeur, qui est présent plusieurs jours par semaine sur le site.

Un local de 33 m² est mis à disposition de l'ED au sein de la MSH, ainsi qu'un poste de secrétariat (catégorie B à 80 %). Les amphithéâtres et les salles de la MSH sont mobilisables pour l'ED. On ne recense pas de salle de doctorants allouée à l'ED, mais un tel besoin n'est pas exprimé car les doctorants sont accueillis dans les locaux de leurs UR respectives. Le budget global de fonctionnement de l'ED est d'environ 40 000 euros par an. Il est abondé par une dotation récurrente de l'université et par une part du montant des inscriptions en doctorat (environ 15 000 euros). Il a subi une baisse conséquente ces dernières années du fait de la baisse des dotations de l'université (-33 % entre 2012 et 2015 pour un passage de 29 400 à 19 500 euros). Cette diminution budgétaire n'est pas sans impact sur le fonctionnement de l'ED. Le nombre de doctorants inscrits restant relativement constant, l'ED s'est vue entravée dans la réalisation de certaines de ses missions durant la période considérée, en particulier celles relatives à l'aide à la mobilité. A noter qu'une part conséquente du budget (40 %) est allouée au CED, principalement pour la prise en charge du coût de formations mutualisées.

Sur le plan de la communication, l'ED LSHS dispose d'un site web récent (développé en 2014), ergonomique et actualisé. Des listes de diffusion différenciées (doctorants, encadrants, UR) sont mises à profit pour une communication ciblée. Une charte des thèses précise, finement élaborée et conforme à l'arrêté de septembre 1998, a été établie au niveau de l'établissement. Le processus de fusion des universités conduira à une refonte de cette charte et à l'adoption d'une charte commune.

Les sujets de thèse sont élaborés dans 80 % des cas conjointement par le doctorant et son directeur, avant d'être avalisés par l'unité de recherche et examinés par l'ED. C'est en particulier le cas pour les candidatures aux contrats doctoraux de

l'établissement. En revanche, pour certains financements ciblés (LabEx, Région), correspondant aux 20 % restants, le sujet de thèse est choisi préalablement et il est procédé à un appel à candidature. Dans ce cas également, l'ED communique sur l'offre mais n'intervient pas dans le choix des sujets présentés, qui sont établis et validés au sein des UR, sans être attachés à une candidature individuelle ; une fois le sujet sélectionné par les instances concernées (LabEx, région), un appel à candidature est lancé.

Concernant le recrutement des doctorants, le dossier de candidature comprend un projet de cinq pages, une bibliographie, un *curriculum vitae* et un échéancier. Lors de l'examen des candidatures pour des contrats doctoraux, ce dossier est expertisé par deux rapporteurs appartenant à des UR distinctes de celle du candidat. Les candidats sélectionnés sont auditionnés par les membres du conseil auxquels s'ajoutent douze représentants (un par UR composant l'ED). Le critère est l'excellence des candidatures. Un relatif équilibre, de fait, est tout de même observé entre les UR. Le processus semble se dérouler de manière relativement fluide et non conflictuelle. Le comité note toutefois une inadéquation liée au processus de présélection au niveau des UR préalablement à l'examen des candidatures par le Conseil de l'ED. Lors de la dernière campagne, cela s'est traduit par seulement neuf candidatures examinées au total, pour six contrats attribués, ce qui limite les possibilités de choix. Un entretien obligatoire, distant ou en présence, est prévu systématiquement avec le directeur de l'ED au moment de la première inscription.

On recense six origines principales de financement des thèses : contrats doctoraux, bourses de la Région, contrats du LabEx, bourses étrangères, contrats CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), bourses municipales (constituant plutôt des aides ponctuelles). Le nombre annuel de thèses financées est en moyenne d'une vingtaine par an. On observe une baisse des contrats doctoraux de l'établissement (perte d'un tiers, sept contrats en 2011 contre cinq en 2014), avec un passage à six pour cette année. Le seuil de financement minimal pour une thèse est défini à seulement 615 euros par mois (ce seuil est établi sur la base du montant de financement des pays fournissant les plus faibles montants d'allocation des doctorants de l'ED), sachant que l'autofinancement est admis. Sur la période 2011-2014, les financements par contrats doctoraux (établissement, Région ou LabEx) et CIFRE bénéficient en moyenne à près d'un tiers des nouveaux entrants. La proportion de bourses étrangères est conséquente, correspondant en moyenne à 21 % des nouveaux entrants. Ce sont donc environ la moitié des néo-doctorants qui sont financés. L'autre moitié (non financée) se répartit entre : 1) pour 4/5^{ème} d'entre elle, un autofinancement par une activité salarié CDD ou CDI, dont environ la moitié de salariés de l'éducation nationale, et 2) pour une part résiduelle de ces doctorants non financés, soutenus familialement ou par des économies antérieures.

Les conséquences de la forte transdisciplinarité qui caractérise cette ED ont des retombées peu visibles. Les codirections de thèse inter-unités de recherche de l'ED semblent notamment assez peu développées et le bénéfice épistémologique de cette diversité est peu visible au-delà de la déclaration de politique scientifique qui est faite dans le dossier fourni par l'école.

Les douze UR qui la composent sont représentées dans le Conseil de l'ED. Elles sont investies dans la définition des sujets de thèse soumis à financement régionaux et provenant des LabEx, et dans le recrutement des candidats aux contrats doctoraux. Elles participent pour la plupart à l'offre de formation de l'ED et à l'organisation de séminaires et de manifestations scientifiques. Les UR fournissent également des aides financières aux cotutelles en complément de l'ED. L'aide à la mobilité des doctorants est modulée selon l'UR.

Dans le cadre de l'évaluation des UR rattachées à cette école doctorale, il est aussi ressorti que ces laboratoires s'impliquent dans la vie de l'ED. Les conclusions des rapports d'expertise soulignent notamment des collaborations globalement satisfaisantes avec l'ED, même si c'est de manière différente en nature et en importance pour chacune d'elles. En particulier, les participations des différentes UR à la formation de l'ED sont inégales et on pourrait souhaiter une dynamique d'intégration plus systématique de toutes les UR sur ce plan.

Un CED particulièrement actif apporte un soutien fort à l'ED, qu'elle met à profit de manière importante. La gouvernance de ce CED est assurée par un Conseil composé des directeurs de chaque ED et des représentants des doctorants. La direction du Collège est assurée de manière successive et pour des périodes de deux ans par les directeurs d'ED. Le directeur de l'ED LSHS est ainsi depuis 2014 également le directeur du CED. Le lien ED/CED est étroit et, comme indiqué plus haut, 40 % des fonds de l'ED sont destinés au Collège. La relation entre les deux entités semble fluide et harmonieuse. Une réunion de rentrée commune à toutes les ED est notamment organisée. Parmi ses missions, le CED propose des formations (25 modules pour les 1200 doctorants du site) ainsi que plusieurs opérations scientifiques (ma Thèse en 180 secondes, dont le dernier lauréat est issu du Collège ; les olympiades doctorales) et organise la promotion du doctorat en collaboration avec la municipalité (cérémonie des écharpes, prix du jeune chercheur).

L'attractivité internationale de l'ED paraît très honorable, concrétisée notamment par un accroissement marqué des cotutelles de thèse et un taux important de doctorants étrangers. L'attractivité nationale n'apparaît en revanche pas comme un point de force marqué, dans la mesure où une nette majorité d'étudiants sont issus de masters réalisés à Clermont-Ferrand. Cette remarque est à moduler par le fait qu'une partie des étudiants de l'extérieur s'inscrit déjà en master pour accéder au doctorat.

Le comité note les éléments suivants : 1) la gouvernance est dynamique pour une ED pluridisciplinaire qui, en dépit d'un rayonnement national limité, s'ouvre à l'international ; 2) l'ED LSHS dispose de moyens financiers et humains, d'outils de communication (site internet), une charte des thèses précise et adaptée, et recrute de manière satisfaisante ses doctorants 3) il existe une articulation entre ED/CED/UR et collectivités territoriales globalement efficaces et développée. Ces points apparaissent dans le dossier fourni par l'école et ont été confirmés lors la visite par le comité HCERES.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement doctoral est conséquent, avec 97 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR) pour 239 doctorants, soit un taux d'encadrement de 2,46 doctorants en moyenne par HDR. On relève toutefois de grandes disparités : 15 HDR encadrent 3,5 doctorants ou plus, et certains atteignent 7,5. Cela concerne notamment le CHEC (Centre d'Histoire Espaces et Cultures) et le CELIS (Centre de Recherche sur la Littérature et la Sociopoétique).

La politique d'encadrement est précisément définie à l'intérieur de l'ED, avec un maximum de huit doctorants à 100 % par encadrant. Si cette valeur correspond à une borne maximale qui peut se justifier dans certains contextes, on constate qu'en raison d'un nombre important de codirections et de cotutelles comptabilisées comme des demi-encadrements, le nombre effectif de doctorants encadrés par certains HDR peut-être plus élevé encore, lorsque les codirections prédominent. La direction de l'ED justifie pour partie cette situation par le fait que certaines disciplines ont peu d'HDR, ce qui conduit à cette situation d'encadrement excessif car le besoin reste élevé ; c'est le cas en particulier de l'Archéologie, la Littérature française du XX^{ème} siècle et la Littérature comparée.

L'offre de formation doctorale apparaît riche et maîtrisée. Elle se ventile en trois sections principales : formation scientifique (huit crédits), formation à l'insertion professionnelle (six crédits) et formations transdisciplinaires (six crédits), ces dernières organisées par l'ED et se répartissant en Langues vivantes, Méthodologie de l'enseignement et de la recherche et Discours scientifique. Vingt crédits supplémentaires doivent être obtenus par les doctorants bénéficiant d'une mission d'enseignement. La formation scientifique est présente de manière importante (formations généralistes, d'outils et de perfectionnement). La diversité des modules est rendue possible par la mutualisation au sein du CED, sur le budget des ED, qui aboutit à l'offre de formation d'insertion professionnelle et aux modules de formation transdisciplinaire. Chaque ED assure les modules de formation disciplinaire. En général, les intervenants sont des enseignants-chercheurs des UR rattachées à l'ED ; des séminaires doctoraux sont dispensés au sein de chacune des UR. Les formations sont évaluées par les doctorants et l'ED prend en compte de manière réactive ces évaluations, selon un mode de fonctionnement apprécié par les doctorants.

Un contrôle du nombre d'ECTS acquis durant le doctorat (20 ou 40 ECTS, au total, selon que les doctorants ont une mission d'enseignement ou non) est réalisé avant la soutenance et conditionne celle-ci. Si des mesures pour des doctorants à profil particulier sont adoptées afin de prendre en compte leurs contraintes et les compétences acquises en dehors du cadre doctoral (par exemple dispense de modules d'insertion professionnelle pour des doctorants salariés), certains doctorants regrettent une charge de formation un peu lourde, en particulier pour ceux qui, bénéficiant d'une mission d'enseignement, doivent ajouter à celle-ci la charge de 20 ECTS supplémentaires. La distribution des crédits de formation au sein des UR ne semble pas obéir à des critères homogènes d'une unité à l'autre. En particulier des étudiants du LAPSCO (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive) expriment que certaines de leurs activités ne sont pas prises en compte, car considérée au sein de leur UR comme consubstantielle de l'activité de doctorat et ne devant pas donner lieu de ce fait à attribution de crédits supplémentaires. D'autres UR suivent une logique différente.

Un livret individuel récapitule les formations suivies et les crédits obtenus, ce qui permet aux doctorants de réguler leur parcours de formation. Ce livret paraît extrêmement bien conçu, très complet et ergonomique. Certains doctorants souhaiteraient toutefois le développement d'une plateforme informatisée permettant de consulter en temps réel l'état de validation de leurs crédits.

Sur le plan de l'animation des doctorants, on dénombre deux manifestations scientifiques de l'ED : le colloque doctoral et les journées transdisciplinaires. Ce colloque donne lieu à une publication (Pensées vives, dont le 1^{er} numéro est paru et le second en cours d'achèvement). D'autres événements sont à signaler du fait des partenariats : les Doctoriales en alternance avec un Forum emploi (en partenariat avec le CED), et un prix du jeune chercheur (en partenariat avec la ville de Clermont-Ferrand). Des événements ponctuels sont organisés en collaboration avec l'association des doctorants Doct'Auvergne, qui apparaît dynamique, investie, force de proposition et en interaction fréquente avec la direction de l'ED. L'organisation est, dans ce cas, pilotée par les doctorants de l'association, avec un soutien financier de l'ED. La participation à une formation à Bruxelles dans le cadre de l'environnement territorial en Europe est soutenue par l'ED.

Le suivi des doctorants apparaît comme une priorité intégrée de l'ED. Il comprend une journée d'accueil pour les entrants en première année à l'Hôtel de Ville et une réunion de rentrée prolongeant celle du CED. Les relations avec la direction de l'ED et son secrétariat paraissent aisées. Depuis 2011, l'ED a mis en place des comités de thèse, rendus obligatoires en 2012. Les modalités de fonctionnement de ces comités offrent une certaine souplesse (échanges e-mail et rédaction de document ; visio/audiocoférences ; réunions physiques). Un procès-verbal est établi et transmis à l'ED. Deux réunions du comité de thèse sont prévues à minima durant la thèse, l'une au milieu de la 1^{ère} année et l'autre en fin de la 2^{ème} année. La grande majorité des doctorants paraissent en bénéficier effectivement et apprécient ce dispositif. L'inscription en 4^{ème} année fait l'objet d'une demande de dérogation détaillant le travail réalisé et présentant un échéancier, qui doit être avalisée par la direction (ou les directions de thèse) et, à partir de 2016, il sera validé par le comité de thèse. L'inscription en 5^{ème} année fait également l'objet d'une dérogation et le directeur peut demander au doctorant de présenter son travail devant l'ED, dispositif qui deviendra obligatoire pour la 7^{ème} année. L'ED a mis en place un processus de médiation en cas de conflit. On n'observe pas d'entraînement à la soutenance publique de la thèse au niveau de l'ED.

Concernant la soutenance et la durée des thèses, on note une durée moyenne d'inscription avant soutenance supérieure à cinq ans, plus précisément de 64 mois (variation entre 63 et 70 mois selon les années sur la période 2011 et 2014). Une différence existe avec les doctorants contractuels, qui soutiennent en environ quatre ans (47 mois en moyenne). Une baisse du nombre d'inscrits est observée (270 en 2009-2011 ; 235 en 2013-2015), ainsi qu'un nombre important d'abandons, dont une part non négligeable de bénéficiaires d'un contrat doctoral. De grands efforts ont été déployés pour réduire la durée des thèses, d'autant que dans certaines disciplines la durée moyenne est classiquement élevée. L'augmentation relevée de soutenances de thèses « de longue durée » est le fruit paradoxal de la politique active d'incitation à la soutenance. On peut donc espérer que l'accroissement récent de la durée moyenne soit un phénomène conjoncturel qui sera rapidement suivi d'une baisse conséquente de cet indicateur. Le grand nombre d'abandons, notamment de thèses sous contrats, est un point préoccupant qui appelle un traitement prioritaire.

Le comité HCERES note l'existence d'une offre de formation doctorale riche et des dispositifs de suivi mis en place (comité de thèse), qui vont être encore complétés dans le projet (livret de compétences). L'ED réalise un travail d'envergure sur l'encadrement, la formation et le suivi de ses doctorants. L'objectif de réduction de la durée des thèses est à maintenir et à amplifier. En dépit d'un taux d'abandons conséquent, dont la direction de l'ED est consciente, la formation doctorale est un indéniable point fort de cette école.

- Suivi et Insertion des docteurs

En termes de dispositif de suivi, les enquêtes sont réalisées manuellement par l'ED avec une grande efficacité (100 % de réponse). Les résultats indiquent que l'insertion des diplômés se fait majoritairement dans la fonction publique (57 %), notamment enseignant-chercheur ou chercheur en France et à l'étranger (en particulier pour les retours au pays d'origine pour les doctorants étrangers). Environ la moitié des docteurs s'insère dans la recherche, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé. Le nombre d'ATER est restreint, de même que le nombre de post-doctorants, ce qui pourrait poser question compte tenu du nombre de cotutelles mises en place. L'insertion dans le secteur privé reste limitée malgré les efforts de l'ED (salon Valo'SHS ; forum emploi doctorants).

Pour ce qui est de la contribution à l'insertion, les informations sur les débouchés possibles sont fournies aux doctorants par les membres de l'ED. La communication semble efficace et réactive. L'ED travaille sur l'insertion notamment par le biais des formations (enseigner en SHS, méthodologie de l'enseignement), de manifestations telles que les Doctoriales et un forum emploi ; et à partir de 2016, à travers la mise en place d'un colloque insertion. Des visites d'entreprises (Michelin) sont organisées. Ces formations et initiatives sont mises en place au niveau du CED.

Le budget consacré à la mobilité est conséquent étant donné qu'un tiers du budget de l'ED y est alloué (aide cotutelle, aire culturelle, accueil dans un laboratoire étranger ou encore financement des déplacements pour les colloques), ce qui participe à l'insertion dans le champ de la recherche.

Un souhait de recrutement d'un ingénieur d'étude au niveau du CED est exprimé, afin de permettre une meilleure analyse des données d'insertion, qui pour l'instant ne sont pas exploitées au-delà de la diffusion des indicateurs statistiques, jumelée à une activité plus ciblée pour la développer.

En synthèse, on relève un dispositif de suivi efficace (100 % de réponses) et une bonne insertion des docteurs. Le suivi des diplômés est un autre point fort de l'ED. Des progrès peuvent être encore réalisés concernant l'exploitation des données et la mise en place d'actions d'insertion, pour laquelle le recrutement d'un ingénieur d'étude par le CED est souhaité.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation s'est appuyée sur une enquête réalisée auprès des doctorants et de leurs encadrants. Elle a été l'objet de navettes entre les différents acteurs de l'ED. Instructive et lucide, elle permet d'explicitier les orientations de l'ED et met également en évidence certains points à améliorer (recrutement des doctorants, durée des thèses et insertion professionnelle des docteurs, en particulier). L'ED a pris en compte les éléments de l'évaluation AERES précédente et le projet s'inscrit dans la continuité des actions menées dans la présente période contractuelle. Il est formulé dans un contexte mouvant où des reconfigurations importantes et des évolutions sont à prendre en compte : fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, fusion des établissements Université Blaise Pascal et Université d'Auvergne, poids croissant du CED.

On note une volonté de remédier aux difficultés administratives de scolarité actuellement observées du fait de l'absence de l'ED dans le processus d'inscription des doctorants, actuellement du ressort des UFR (Unités de Formation et de Recherche). L'ED souhaite un transfert de compétences vers le CED, qui constituerait un guichet unique pour le suivi des grandes étapes composant le parcours du futur docteur. Il est également projeté que les missions enseignements soient gérées par le CED.

Le reste du projet est orienté vers un ancrage des réformes déjà entreprises. En particulier, concernant les points estimés comme perfectibles, l'ED définit des objectifs et des amendements à effectuer : réduction des durées de thèse ; comité de thèse à systématiser et fonctionnement à optimiser ; mise en place d'un livret de compétences ; systématisation des publications dans

l'archive ouverte numérique « HAL » ; exploitation plus détaillée des données et intensification des relations avec les acteurs privés pour améliorer le suivi et l'insertion des docteurs ; refonte de la future charte des thèses qui sera commune aux deux universités fusionnées ; favoriser plus encore l'ouverture internationale ; retrouver le niveau des contrats doctoraux de 2011.

Appréciation globale :

Le fonctionnement d'ensemble de l'ED LSHS apparaît très satisfaisant. L'ED actuelle s'appuie sur une école déjà très bien évaluée précédemment. Sa gouvernance, conforme à l'arrêté de 2006, est très dynamique. La direction fait preuve d'une profonde implication et s'appuie sur un Conseil à large représentativité, même si on pourrait souhaiter qu'un nombre plus large d'acteurs participe à la structuration des activités de l'ED, que ce soit à travers une visibilité plus grande des actions de direction adjointe ou un Bureau plus étendu. La charte des thèses est très précise et adaptée.

Le fonctionnement de l'ED et l'adossement scientifique sont tout à fait satisfaisants avec un effort notable de communication, notamment par le biais d'un site internet refondu. L'ED a travaillé à réduire la durée des thèses et à améliorer ses indicateurs, notamment *via* l'instauration d'un comité de thèse et un renforcement de l'attractivité internationale. La formation doctorale est riche et diversifiée, en partie grâce à l'articulation avec le Collège des Ecoles Doctorales, tandis que des dispositifs de suivi ont été instaurés ou vont l'être (comité de thèse ; livret de compétences). Des disparités quant aux taux d'encadrement ainsi qu'une durée élevée moyenne des thèses restent à souligner, qui entraînent un taux d'abandons et une durée moyenne avant soutenance excessifs. L'ED souffre de restrictions budgétaires depuis 2012 qui rendent plus difficiles la réalisation de ses missions à leur meilleur niveau.

Points forts :

- Gouvernance dynamique, lisibilité et identité de l'ED, direction très impliquée, personnel administratif permanent efficace et apprécié.
- Communication efficace et maîtrisée (site internet récent, mise à disposition des informations, comptes rendus accessibles).
- Offre de formation doctorale riche, bien pensée et diversifiée, en articulation avec le Collège des Ecoles Doctorales et s'appuyant sur un processus d'évaluation bien rodé et réactif.
- Formation doctorale et suivi des études doctorales soigneusement encadrés et promouvant l'insertion des docteurs ; suivi performant des docteurs.
- Adossement scientifique de qualité.
- Rayonnement à l'international important, notamment à travers les cotutelles.

Points faibles :

- Gouvernance sans Bureau élargi qui pourrait davantage appuyer la direction.
- Ressources financières attribuées par l'université, amputées ces dernières années, avec une baisse du nombre de contrats doctoraux, rendant difficile pour l'ED de mener l'ensemble de ses missions de manière optimale (en particulier pour la mobilité de ses doctorants).
- Taux d'abandons élevé, y compris parmi les thèses financées.
- Durée moyenne des thèses également importante, en particulier parmi les doctorants ne bénéficiant pas de contrats doctoraux.
- Taux d'encadrement par HDR contrastés, et parfois excessivement élevés.
- Attractivité nationale qui pourrait être accrue.
- Insertion dans le monde professionnel privé qui gagnerait à être renforcée, de même que la proportion d'enseignants-chercheurs parmi les docteurs.
- La nouvelle grande région et la fusion des deux universités constituent des facteurs d'incertitude à appréhender.

Recommandations pour l'établissement

La poursuite de la politique de formation, de communication à travers le site de l'ED, de suivi des doctorants et d'insertion des docteurs, en articulation avec le Collège des Ecoles Doctorales, ainsi que de rayonnement à l'international devrait continuer à porter ses fruits, en s'appuyant sur une gouvernance dynamique, impliquée et réactive soutenue par un personnel administratif efficace et apprécié.

Un guichet unique d'inscription et de suivi administratif permettrait sans doute un suivi plus attentif encore du parcours des doctorants.

Les ressources financières et le volant de contrat doctoraux devraient retrouver leur niveau de 2011 pour permettre à l'ED de mener sa politique.

Les efforts d'insertion professionnelle devraient être poursuivis, en s'appuyant le cas échéant sur le poste d'Ingénieur de Recherche dédié affilié au Collège des Ecoles Doctorales dont le souhait de création est exprimé par l'ED.

Recommandations pour l'ED :

Un Bureau élargi pourrait seconder la direction dans ses tâches.

Une poursuite de l'incitation à la réduction de la durée des thèses et une vigilance accrue quant au taux d'abandon en diagnostiquant ses raisons et en proposant des solutions adaptées serait également souhaitable.

Une limitation plus stricte des taux d'encadrement pourrait être un levier à explorer, tout comme le soin apporté au vivier de recrutement des candidats pour les contrats doctoraux.

La systématisation des comités de thèse constituerait une plus-value pour la formation des doctorants.

L'instauration de partenariats avec d'autres établissements de recherche et d'enseignement supérieur pourrait renforcer l'attractivité de l'ED au niveau national, qui pourrait également être plus encore vectrice d'innovation scientifique en se faisant le lieu de la réflexion disciplinaire et transdisciplinaire entre ses UR.

Observations de l'établissement



Secrétariat de la Présidence
34, avenue Carnot
63006 Clermont-Ferrand cedex 1
Tel. 04 73 40 63 02 - Fax 04 73 40 64 31
Secretariat.presidence@univ-bpclermont.fr
www.univ-bpclermont.fr

Le Président de l'Université Blaise Pascal

A

HCERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

A l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB,
Directeur du département des formations

N/Réf. : MB/PH/AN/n° 15-2016

OBJET : S3PED170012029 - ED 370 : LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - 0631525R

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité HCERES pour la qualité du travail effectué lors de sa visite et pour le rapport d'évaluation qui nous semble bien refléter la situation de l'école doctorale « *Lettres, Sciences Humaines et Sociales* », et qui apporte des éléments d'appréciation qui seront très utiles à l'ED et à l'Université Clermont Auvergne pour développer le Projet 2017-2020.

Nous prenons acte des marges de progrès à réaliser, en particulier pour le taux d'abandon, la durée moyenne des thèses et l'attractivité nationale, et nous nous attacherons à mettre en place les actions nécessaires pour aller dans ce sens au cours du prochain contrat.

Concernant plus spécifiquement, les moyens humains dédiés au suivi de l'insertion professionnelle des doctorants, jugés insuffisants, nous tenons à préciser qu'un emploi d'IGE portant sur cette question a été affiché au niveau du Collège des écoles doctorales et sera pourvu en septembre 2016.

Concernant les moyens alloués par l'Université, nous souhaitons rappeler qu'en plus de la dotation récurrente attribuée par l'Université (qui a été stabilisée à partir de 2014, après une baisse initiale due à la situation financière de l'établissement), l'ED reçoit également un quart des droits d'inscription de tous ses doctorants inscrits, ce qui représente pour l'ED LSHS un montant de l'ordre de 17 k€, stable depuis 2012 (17 556 € en 2012 et 16 269 € pour l'année 2015). Enfin, le nombre d'allocations allouées par l'Université a été, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport du Comité, augmenté par rapport à 2012 (5 en 2012, 7 en 2013 où l'ED LSHS a bénéficié de la part du Conseil Scientifique de l'UBP des deux allocations « *bonus* » données par le Ministère dans le cadre de notre contrat d'établissement, 5 en 2014 suite aux difficultés financières de l'établissement, 6 en 2015 et 7 en 2016 avec un fléchage sur le projet « *Institut CARNOT de*

l'Enseignement »). L'ED LSHS est ainsi la seule école doctorale à avoir vu sa dotation augmentée sur ce contrat, démontrant bien la priorité que constitue la formation à et par la recherche en Sciences Humaines et Sociales pour l'Université Blaise Pascal.

Enfin, il est bien prévue de clarifier la place des écoles doctorales et du Collège des écoles doctorales dans la future Université Clermont Auvergne qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017, afin de donner à la formation doctorale, à son suivi et à son pilotage, plus de cohérence et de visibilité.

Clermont-Ferrand, le 30 mai 2016

Le Président de l'UBP,



Mathias BERNARD

